

Étude environnementale autour des installations du pôle Industries et Agro-Ressources de Bazancourt-Pomacle

Résultats de l'étude réalisée entre 2012 et 2014



Photo JM Benoit © www.jmbenoit.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST



ÉVALUER

Tous les rejets sont-ils pris en compte dans cette étude ?

Les sources d'émissions prises en compte dans cette étude sont l'ensemble des rejets atmosphériques de la plaque agro-industrielle (rejets diffus et canalisés), ainsi que les rejets des autres activités (agriculture, transport, chauffage...).

Pourquoi cette étude ?

Depuis 2009, les élus des communes de Bazancourt, Isles-sur-Suipe, Boulton-sur-Suipe et Pomacle se sont interrogés sur les nuisances cumulées engendrées par les entreprises de la plaque agro-industrielle.

En avril 2011, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe a saisi officiellement l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour connaître les effets cumulés générés par les rejets des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement) de la plaque, sur la santé des riverains et sur l'environnement.

Une étude visant à déterminer les impacts cumulés sur l'environnement et la santé de l'ensemble des rejets atmosphériques de la plaque agro-industrielle (rejets diffus et canalisés), ainsi que des autres activités autour des communes de Bazancourt, Isles-sur-Suipe, Boulton-sur-Suipe et Pomacle a donc été lancée.

Cette étude comportait plusieurs phases :

- définition du protocole de mesures sur la base du bilan des émissions atmosphériques des industriels de la zone et de la modélisation de leur dispersion atmosphérique ;
- campagne de mesures, de grande envergure, dans l'environnement de la zone et comparaison des résultats aux valeurs de référence et/ou aux données de bruits de fond locaux (voir plus loin).

En fonction des résultats de la campagne de mesures, des actions complémentaires étaient prévues, notamment en vue d'investiguer les sources de pollutions à l'origine des éventuels marquages et de retrouver une situation satisfaisante.



Qui a participé ?

Les communes de Bazancourt, Isles-sur-Suipe, Boulton-sur-Suipe, Pomacle, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et la Communauté de Communes de Beine-Bourgogne, le Conseil Départemental, les services de l'État (Sous-préfecture de Reims, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Direction Départementale des Territoires), l'Agence Régionale de Santé accompagnée de la Cellule interrégionale d'épidémiologie, les établissements classés de la plaque agro-industrielle, le bureau d'études indépendant ANTEA.

Qui a financé ?

Cette étude s'inscrit dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2.

L'étude a été financée par les industriels de la plaque, les services de l'État et l'Agence Régionale de Santé.



Les entreprises de la plaque

La plaque agro-industrielle de Bazancourt-Pomacle, rattachée au pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries & Agro-Ressources (pôle IAR) regroupe notamment 8 établissements classés pour la protection de l'environnement soumis à autorisation : Air liquide, ARD, Soliance, Chamtor, Vivescia, Cristal Union, Cristanol et Futurol.

Ces établissements susceptibles d'exercer des activités présentant des risques pour l'environnement sont soumis à des réglementations strictes.

Des agents commissionnés assurent le suivi de ces établissements et font réaliser des contrôles de leurs rejets par des organismes indépendants.

Plus d'infos sur : installationsclassees.ecologie.gouv.fr

Y a-t-il eu d'autres études de ce type avant 2011 ?

Il s'agissait de la première étude, en Champagne-Ardenne, visant à évaluer l'impact global et cumulé d'un ensemble de sources d'émissions, sur l'environnement et la santé.

En revanche, les industriels sont amenés individuellement à évaluer le risque sanitaire lié à leurs installations lors de leur implantation ou d'évolutions importantes.

À ce jour, une vingtaine d'études de ce type est ou a été menée en France.

ÉVALUER

Quels sont les vecteurs de transfert retenus ?

Les vecteurs de transfert sont les milieux permettant le contact des polluants identifiés avec les populations riveraines de la plaque. Dans le cadre de cette étude, les vecteurs sont l'air et le sol.

L'air constitue le principal vecteur de transfert des rejets atmosphériques émis par la plateforme vers les populations. Le sol constitue un milieu récepteur des particules émises à l'atmosphère. Le sol peut aussi devenir vecteur de transfert par envol de particules sous l'effet du vent ou en tant que milieu de croissance de végétaux consommés par les populations (après dépôt au sol les particules sont susceptibles de s'accumuler au sein de végétaux).

Quelles sont les cibles identifiées ?

Les populations riveraines de la plate-forme agro-industrielle habitant Bazancourt, Isles-sur-Suippe, Boulton-sur-Suippe et Pomacle, communes situées dans les zones les plus concernées par les émissions de la plaque.

Quelles sont les voies d'exposition retenues ?

Les voies d'exposition principale et secondaire sont, dans ce cadre, l'inhalation et l'ingestion.

Schéma conceptuel de l'exposition aux rejets industriels



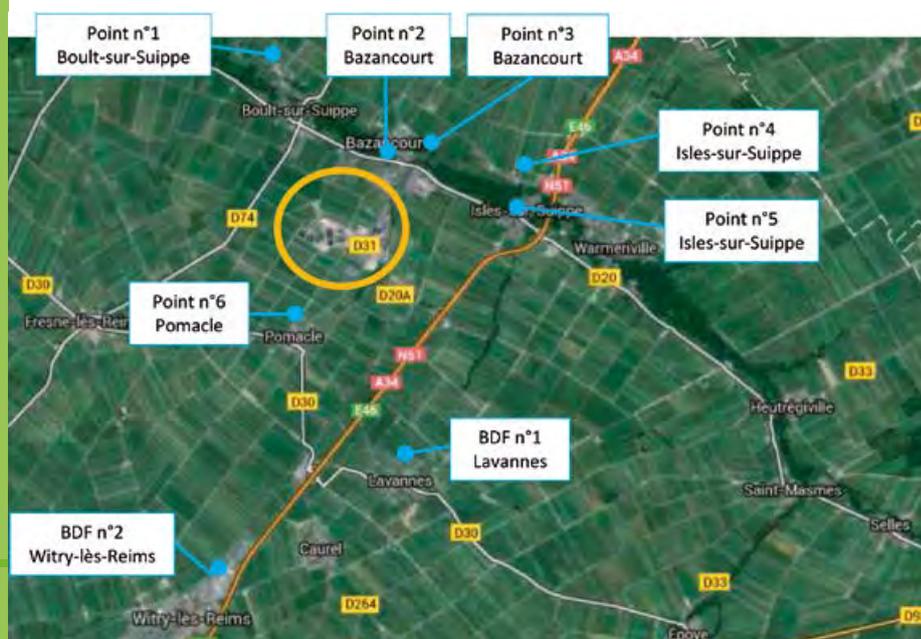
Ce schéma conceptuel présente de façon synthétique les sources de pollution, les vecteurs de transfert, les milieux et les scénarios d'exposition.

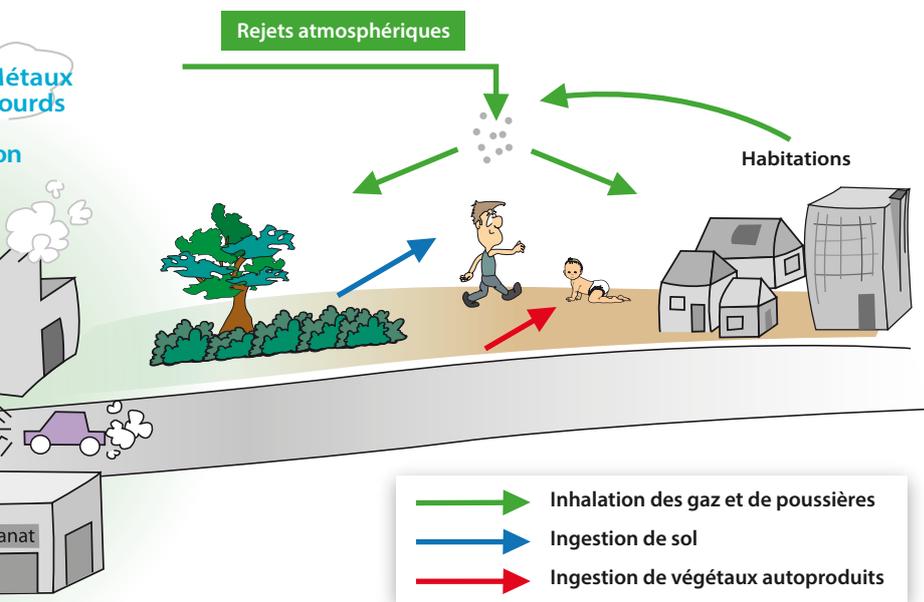
[source ANTEA] réalisé dans le cadre de l'étude des rejets atmosphériques industriels cumulés.

Sur quel périmètre ?

Le périmètre géographique choisi a été retenu en fonction des modélisations des émissions atmosphériques générées par les industriels et a porté sur les communes de Bazancourt, Boulton-sur-Suippe, Isles-sur-Suippe et Pomacle. Six points de prélèvements ont été retenus dans ce périmètre.

Deux points de référence, situés en dehors de toute influence de la plaque, correspondant au bruit de fond local ont été retenus sur les communes de Lavannes et Witry-lès-Reims. Toutefois, ces points sont soumis à d'autres influences (influence de Reims par exemple).





Les scénarii d'exposition retenus pour cette étude sont :

- l'inhalation de gaz et de particules ;
- l'ingestion de sol (pour les enfants) où sont déposées des particules ;
- l'ingestion de végétaux ayant poussé sur un sol où se sont déposées des particules.

Quel protocole ?

3 périodes de prélèvements :

- du 19 novembre au 19 décembre 2012 ;
- du 25 juin au 25 juillet 2013 ;
- du 8 octobre au 7 novembre 2013.

27 substances au total ont été retenues. Elles sont représentatives des rejets des industriels de la plaque.

4 milieux de prélèvements : air, dépôt au sol, sol et végétaux auto-produits (carottes, pommes de terre, salades, céleri à côtes ou blettes, tomates et fraises).

1 500 mesures réalisées sur les 3 périodes de prélèvements.



(2) - Quelles substances ?

Des poussières. Les poussières mesurées dans le cadre de cette étude sont des poussières ayant un diamètre inférieur à $2,5 \mu\text{m}$ (PM $2,5$). En Champagne, l'agriculture et le résidentiel tertiaire sont les principaux émetteurs de PM $2,5$ ⁽¹⁾.

Des gaz de combustion. Il s'agit ici du monoxyde de carbone (CO) et du dioxyde de carbone (CO₂). Le chauffage urbain est la source principale d'émission du CO.

Des oxydes d'azote (NOx) et de soufre (SO₂). Localement, le transport routier est le plus gros émetteur de NOx et l'industrie manufacturière le plus gros émetteur de SO₂.

Des métaux. Ce sont le plomb, le cadmium, le chrome VI, l'arsenic et le manganèse. Certains sont naturellement présents dans le sol, mais ces métaux sont également émis par l'industrie, le trafic routier, le chauffage...

Des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Il s'agit dans cette étude du naphtalène. La majorité du naphtalène présent dans l'environnement provient de combustions incomplètes, principalement du chauffage domestique au bois.

Des composés organiques volatils (COV). Localement, le secteur résidentiel et tertiaire (utilisation de chauffage urbain) est le plus gros émetteur de COV. L'industrie manufacturière est la deuxième source majeure émettrice de COV.

Le sulfure d'hydrogène ou hydrogène sulfuré (H₂S) est un gaz à l'odeur caractéristique « d'œuf pourri ». Les secteurs de l'énergie (pétrochimie, combustion), agricoles, de la gestion des déchets (déchets ménagers, traitement des eaux) sont à l'origine des émissions d'H₂S.

(1) : particules en suspension dont le diamètre est inférieure à $2,5 \mu\text{m}$

RÉSULTATS

(3) - H₂S

Le seuil de détection olfactif du sulfure d'hydrogène est compris entre 0,7 µg/m³ et 200 µg/m³.

Des concentrations comprises dans cet intervalle ont été mesurées. Toutefois, ces valeurs sont proches du premier seuil de 0,7 µg/m³, la concentration maximale mesurée étant de 3,32 µg/m³.

Les résultats des mesures environnementales sont comparables aux valeurs de référence et données de bruits de fond locaux :

- les valeurs réglementaires dans l'air ambiant sont respectées ;
- les résultats des analyses ne mettent pas en évidence de contamination notable des sols.

même si de l'H₂S a été mesuré dans la zone d'étude⁽³⁾.

Aucune mesure sanitaire vers les populations des communes n'est nécessaire.

Cette étude est conclusive. Elle répond à la saisine de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe d'avril 2011.

Par ailleurs cette étude a mis en évidence des marquages environnementaux ponctuels et limités sur deux parcelles investiguées. Ces résultats n'entraînent pas d'inquiétude sur le plan sanitaire.

PROTÉGER

Informer

Les résultats de l'étude sont consultables en mairie de Bazancourt, Isles-sur-Suippe, Boulton-sur-Suippe et Pomacle.

Une brochure d'information est mise à disposition dans ces mêmes mairies.

Les conclusions des différentes actions engagées feront l'objet d'une communication auprès des élus

Quelles suites ?

1. Le programme d'actions des industriels

À la demande des élus, de nouvelles actions visant à réduire les nuisances olfactives (y compris celles liées à l'H₂S) ont été engagées par les industriels de la plaque.

2. Le programme d'actions de l'État

Les origines des marquages environnementaux ponctuels ont été identifiées. Des actions correctives ont été engagées par les services de l'État et de l'Agence Régionale de Santé, en lien avec les propriétaires et les maires des communes concernées.

SURVEILLER

Au-delà des actions engagées à la suite de l'étude

- Les visites d'inspection réalisées par des agents commissionnés et assermentés de l'État continueront à être réalisées dans les établissements classés présents sur la plaque.
- Les établissements classés continueront à surveiller leurs rejets (eau et/ou air), conformément aux demandes de leurs arrêtés préfectoraux respectifs. Des contrôles inopinés des rejets de ces établissements sont régulièrement réalisés.
- Une nouvelle campagne de mesures, visant à faire un point sur l'état des milieux est envisagée d'ici les 10 prochaines années.

(4) - Auto-surveillance

Les résultats de cette auto-surveillance sont transmis aux services de l'État. Les plus gros émetteurs déclarent leurs rejets annuels sur une base de données consultable sur Internet (IREP).

Pour aller plus loin...

Études sanitaires de zones :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Prevention-des-risques-.html

Évaluations annuelles de l'impact de l'extension du pôle agro-industriel sur la qualité de l'air à Bazancourt sur le site :

www.atmo-ca.asso.fr

Bilan des émissions atmosphériques en Champagne-Ardenne disponible dans le Plan Climat Air Énergie (PCAER) ;

Plan Régional Santé Environnement ;

État de la Prévention des Risques Technologiques (EPRT) :

www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

Registre des émissions polluantes IREP :

www.irep.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php



Les mairies

Mairie de Bazancourt

Place de la Mairie
51110 BAZANCOURT
Tél. : 03 26 91 10 00
Courriel : commune-bazancourt51@wanadoo.fr

Mairie d'Isles-sur-Suipe

1, route de Reims
51110 Isles-sur-Suipe
Tél. : 03 26 03 35 89
Courriel : mairieislessursuipe@wanadoo.fr

Mairie de Boulton-sur-Suipe

2, place de la Mairie
51110 Boulton-sur-Suipe
Tél. : 03 26 03 30 55
Courriel : mairie.boultonsuipe@wanadoo.fr

Mairie de Pomacle

9 rue le Fèvre
51110 POMACLE
Tél. : 03 26 97 21 10
Courriel : mairie.pomacle@wanadoo.fr

Les services de l'État et de l'ARS

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est

2 rue Augustin Fresnel - CS95038
57071 METZ Cedex 03
Tel : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Agence régionale de santé du Grand Est

Site de Châlons-en-Champagne
2 rue Dom Pérignon - Complexe tertiaire du Mont Bernard
CS 40513
51007 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 64 42 00
www.ars.grand-est.sante.fr

Les industriels

Cristanol

1, route Départementale 20A
CS 50006
51110 Bazancourt
Tél. : 03 26 61 21 21

Cristal Union

115 rue de Pomacle
51110 Bazancourt
Tél. : 03 26 03 31 81

ARD, Soliance

Route de Bazancourt
51110 Pomacle
Tél. : 03 26 05 42 80

Air liquide

1 rue des Sohettes
51110 Bazancourt
Tél. : 03 29 89 67 80

Chamtor

Les Sohettes, rue de Pomacle,
51110 Bazancourt
Tél. : 03 26 89 59 50

Vivescia

2 rue Clément Ader
51100 Reims
Tél. : 03 26 78 62 00

Futuro

Route de Bazancourt
51110 POMACLE
Tél. : 03 26 91 23 23